

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.

**L'audience aura lieu le mercredi 5 février 2020, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-19/B-00393
Propriétaire(s) : Ezio et Luciana Porcari
Emplacement : 1642, (1640), avenue Kingsdale
Quartier : 10 - Gloucester-Southgate
Description officielle : lots 525 à 528, partie du lot 529 et partie de l'allée,
plan enr. 326
Zonage : R1WW
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes. La maison existante restera sur une parcelle et il est proposé de créer une parcelle vacante à l'ouest de la maison existante, dont l'adresse municipale sera le 1640, avenue Kingsdale. Il est prévu construire une maison isolée sur la parcelle nouvellement créée.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 13,72 mètres, une profondeur de 30,55 mètres et une superficie de 419 mètres carrés. Cette parcelle, qui sera occupée par la maison isolée proposée, sera située au 1640, avenue Kingsdale.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 dudit plan. Il aura une façade de 17,50 mètres, une profondeur de 30,57 mètres et une superficie de 535 mètres carrés. Cette parcelle, qui sera occupée par la maison isolée existante, sera située au 1642, avenue Kingsdale.

L'approbation de la demande aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. La parcelle sur laquelle il est prévu construire la maison proposée ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure (D08-02-19/A-00357) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.